



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE PREFECTORAL DU 20 JAN. 2017
ORDONNANT LA SUSPENSION DE LA CHASSE DE LA BECASSE DES BOIS
DANS LE DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

VU le code de l'environnement et notamment son article R.424-3 ;

CONSIDERANT l'intensité et la durée de la vague de froid que connaît le département de la Côte-d'Or ;

CONSIDERANT la nécessité de suspendre la chasse des espèces les plus vulnérables, dont la bécasse des bois, dans l'attente du retour de conditions climatiques plus favorables à cette espèce ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRETE

Article 1^{er}

La chasse de la bécasse des bois est suspendue sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or.

Article 2

La suspension de la chasse de la bécasse des bois est applicable à compter du samedi 21 janvier 2017 minuit jusqu'au samedi 28 janvier 2017 minuit.

Article 3

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or, Monsieur le directeur départemental des territoires et toutes les autorités chargées de la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20 JAN. 2017

La préfète,
Pour la Préfète et par déléguation
Le Secrétaire Général

Serge BIDEAU